|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Situation Coronavirus (Covid19) - Mesures en Région de Bruxelles-Capitale suite au Conseil régional de Sécurité**

**Bruxelles, vendredi 13 mars 2020**

**Le Conseil National de Sécurité (CNS) a annoncé le passage en phase fédérale. Les décisions sont donc désormais prises par un comité de coordination au sein du Centre National de Crise, auquel sont associées les entités fédérées. Le CNS a en outre annoncé des mesures supplémentaires jugées nécessaires pour protéger l'ensemble de la population contre la propagation du Coronavirus en Belgique. Sur le plan sanitaire, le pays reste en phase 2, dont l’objectif est d’essayer de contenir la dispersion et la multiplication du virus.**

Un Conseil régional de Sécurité\*(CORES) extraordinaire s’est réuni dans la foulée à l’initiative du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Haut fonctionnaire afin de faire un point de la situation et de traduire ces nouvelles mesures à l’échelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces mesuressont d’application à partir de ce vendredi 13 mars à minuit pour permettre à chacun de prendre ses dispositions et ce, jusqu’au 3 avril inclus. Elles impliquent notamment :

**Pour votre santé**

* La première préoccupation est la santé des citoyens.
* Les mesures ont pour objectif de limiter les contacts entre personnes afin d'éviter que la propagation du virus.
* Les personnes âgées qui vivent seules sont invitées à rester chez elles et à faire leurs courses hors des moments d'affluence.

**Pour vos déplacements**

* Les transports en commun continuent de circuler mais leur utilisation est réservée aux déplacements indispensables.
* Les employeurs sont invités à adapter les horaires pour éviter les trop grandes concentrations dans les transports et ils sont encouragés à favoriser le télétravail.

**Pour la scolarité de vos enfants**

* Concernant les écoles, les leçons sont suspendues. Il sera organisé une garde d’enfant au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d’autorité (sécurité publique). Pour les enfants dont il n’est pas possible d’assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles.
* Les crèches restent ouvertes.
* Dans le cas des hautes écoles et universités, il est recommandé de développer des modules de cours à distance. Ces écoles ne sont donc pas fermées mais invitées à mettre en place des alternatives aux cours traditionnels en amphithéâtre ou en endroit confiné.

**Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc) :**

* Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.
* Entre autres, les discothèques, cafés et restaurants sont fermés ;
* Les hôtels restent ouverts sauf leur éventuel restaurant ;
* La livraison à domicile et le drive-in sont permis ;
* Les commerces restent ouverts toute la semaine sauf le weekend ;
* Les magasins d’alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris). Néanmoins, il leur est recommandé d’augmenter les mesures d’hygiène sur base des recommandations déjà formulées.

**Pour votre vie sociale**

* Tous les rassemblements et événements sont annulés.
* Les discothèques, cafés, bars et restaurants sont fermés.

L’ensemble du CORES s’est montré solidaire et responsable et s’est accordé sur une exécution commune des mesures pour freiner l’épidémie et protéger les plus vulnérables. Les membres du CORES appellent également chaque citoyen à faire preuve de solidarité et de sens civique.

A côté de la chaîne de santé et des autorités compétentes, chaque citoyen est également un acteur central pour endiguer l’épidémie. La responsabilité individuelle est la meilleure protection contre le virus. Dans ce contexte, les gestes barrière et les mesures d’hygiène doivent être appliqués plus intensivement. C’est de ce type de comportements que dépend la manière dont la Région bruxelloise traversera cette crise.

Le CORES se tient prêt à se réunir à tout moment en fonction de l’évolution de la situation.

\*Ce conseil présidé par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de la Haut Fonctionnaire, du Procureur du Roi de Bruxelles, des Présidents des collèges de police, du Directeur coordonnateur administratif, du Directeur judiciaire, des Chefs de corps de chacune des six zones de police locale établies sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Sa composition est élargie à l’ensemble des bourgmestres des 19 communes bruxelloises.